

Le vignoble corrézien recouvrait près de 17 000 ha il y a plus d'un siècle. Aujourd'hui, il en subsiste seulement 200 ha en production. Une poignée de producteurs ont décidé depuis une trentaine d'années de faire revivre le vignoble, sur des surfaces certes modestes, mais en s'orientant vers une production de qualité. Leurs efforts ont été couronnés par l'accession au cercle fermé des Appellations d'Origine Contrôlée en 2017.

L'emploi corrézien dans la filière vitivinicole déborde largement la production locale de vin et sa commercialisation. Le secteur de la tonnellerie - foudrerie et le négoce de vin sont traditionnellement bien implantés dans ce département.

## 1- Le foncier viticole

Le vignoble de la Corrèze a atteint son apogée au 19<sup>ème</sup> siècle, implanté sur près de 17 000 ha avant d'être décimé par le phylloxéra à partir de 1885. Arrachées, les vignes laisseront la place à d'autres cultures ou des prairies. En 2017, selon les données des douanes, les surfaces viticoles en production s'élèvent à près de 200 ha, contre un peu plus de 300 ha en 2000. La disparition de très petits parcelles orientés vers la production de vins sans indication géographique explique cette baisse. En revanche, les surfaces bénéficiant d'une Indication Géographique Protégée (IGP) se maintiennent, une poignée de producteurs ayant décidé, depuis une trentaine d'années, de relancer le vignoble corrézien.

### Renaissance et reconnaissance du vignoble

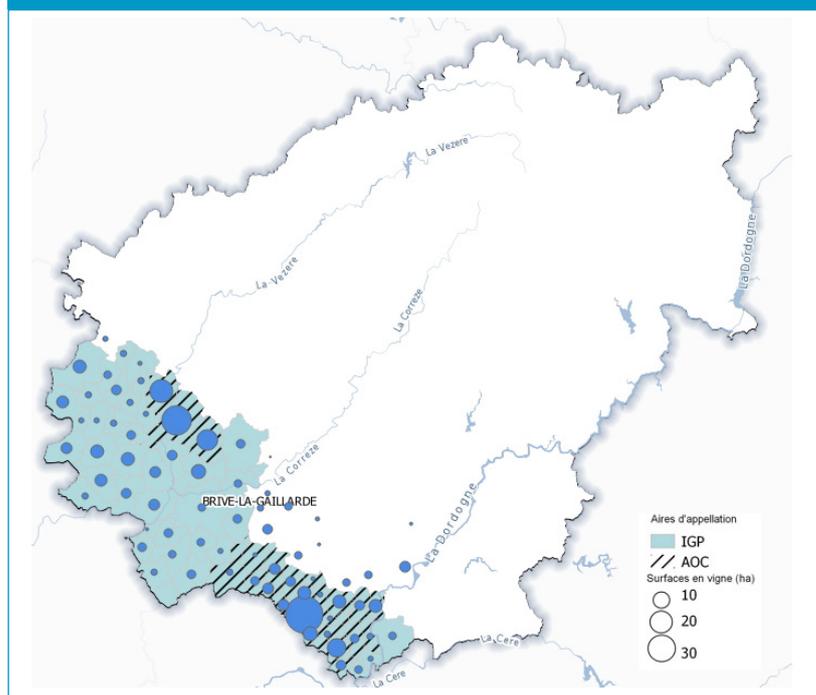
Situé au sud de la Corrèze, aux confins du Limousin, du Quercy et du Périgord, le vignoble de **Branceilles** a été le premier à être replanté dès le milieu des années quatre-vingt. Les principaux cépages se composent de Cabernet Franc, Cabernet Sauvignon, Merlot, Gamay et Chardonnay. Depuis 1990, ce vignoble, d'une trentaine d'hectares, bénéficie d'une structure coopérative assurant la vinification et la commercialisation.

Relancé en 1999, **le vin paille** (Vin de paille à partir de 2017) est produit autour de Beaulieu-sur-Dordogne, Meyssac, Queyssac et Branceilles. Obtenu à partir de cépages rouges (Cabernet Franc et Cabernet Sauvignon) ou blancs (Chardonnay, Sauvignon), le « miel des muses » rassemble près de 25 hectares en production.

Près de Brive-la-Gaillarde, le vignoble de **Saillant-Vézère**, localisé au sein d'une faille ardoisière qui marque la séparation entre le Massif central et le Bassin aquitain, fut relancé à partir de 2003. Regroupant une vingtaine d'hectares, plantés principalement en Chenin, le foncier est géré par un groupement de propriétaires. Une société d'intérêt collectif agricole exploite les vignes et vinifie la production.

Ces trois vignobles accèdent le 3 mai 2017 pour partie à l'Appellation d'Origine Contrôlée « Vins de Corrèze ». L'aire géographique de l'AOC se situe au sud-ouest du département, dans la zone de piémont des bassins de Brive et de Meyssac. Elle se décline en vins tranquilles rouges, « vins de paille » et blancs secs. Elle comprend 24 communes situées au nord et au sud de Brive-la-Gaillarde. Quant aux vins qui ne sont pas compris dans l'AOC Vin de Corrèze, comme le rosé de Branceilles ou les blancs des coteaux de la Vézère exclus de celle-ci, ils obtiennent une IGP (Indication Géographique Protégée) dénommée IGP Pays de Brive.

Total des superficies plantées en vigne et destinées à produire du vin par commune au 31 juillet 2018



Source : Source DGDDI - Extraction 2018 (casier viticole informatisé)

## 2- Exploitations

Les viticulteurs de Corrèze présentent des profils très différenciés. D'un côté, on recense de nombreux détenteurs de vigne, orientés majoritairement vers des productions de vins sans indication géographique (VSIG), disposant de très petits parcelles, et qui ne commercialisent pas forcément leur production, plutôt destinée à l'autoconsommation. De l'autre, sont présents des viticulteurs produisant majoritairement sous signe de qualité (AOC, IGP et bio), sur un vignoble plus récent et commercialisant le fruit de leur récolte.

### Une majorité de « petits détenteurs de vigne »

En Corrèze, on recense 166 « détenteurs de vigne » en 2017, une population en constante diminution. Selon les douanes, on en comptait 700 en 2012.

Pour neuf détenteurs sur dix, la vigne représente moins de 10 % de l'assolement des exploitations, soit en moyenne 0,3 ha de vignes par exploitation. Pour la moitié d'entre eux, la surface n'excède pas les 10 ares de vignes. À la tête de petites exploitations agricoles (3 ha en moyenne), ils exploitent toutefois plus de la moitié du foncier viticole départemental.

Parallèlement, la production de vin sous signe de qualité rassemble une quarantaine de viticulteurs exploitant un vignoble oscillant de 0,3 ha à 12 ha par exploitation (source : *Chambre d'agriculture de la Corrèze*).

### Des petites structures individuelles

Produisant ou non sous signe de qualité, regroupant plus des deux tiers du foncier viticole départemental, l'exploitation individuelle demeure le modèle dominant avec près de huit structures sur dix, comme dans le reste de l'agriculture corrézienne.

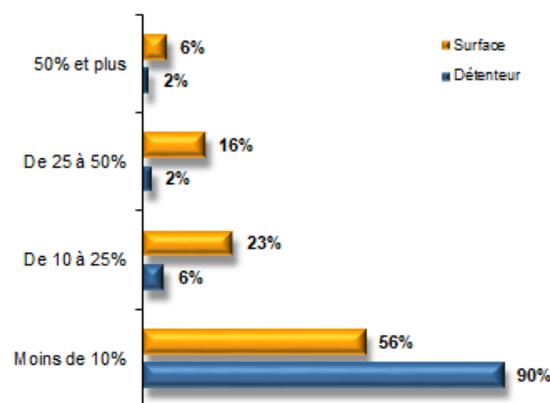
Le reste des unités et du vignoble se partage à parts égales entre Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) et Groupement agricole d'exploitation en commun (Gaec).

### Une présence marquée des plus de 50 ans

La présence de nombreux petits détenteurs âgés impacte la répartition par tranche d'âge des viticulteurs corréziens. Les jeunes chefs (moins de 40 ans) sont peu présents. Comme dans le reste du vignoble de Nouvelle-Aquitaine, ils regroupent 15 % de l'effectif et exploitent moins du cinquième des surfaces départementales. À l'opposé, les seniors de plus de 60 ans forment 30 % des effectifs, et détiennent 20 % des surfaces viticoles en production. Au total, les plus de 50 ans forment les deux tiers des effectifs comme des surfaces en vignes. Dès lors, la moyenne d'âge s'établit à 56 ans, figurant parmi les plus élevées de celles des viticulteurs de Nouvelle-Aquitaine.

À l'heure où la viticulture corrézienne accède à l'Appellation d'Origine Contrôlée et s'oriente vers le développement de la conduite en mode biologique, le problème du renouvellement des chefs et de l'avenir d'une partie du foncier viticole se pose.

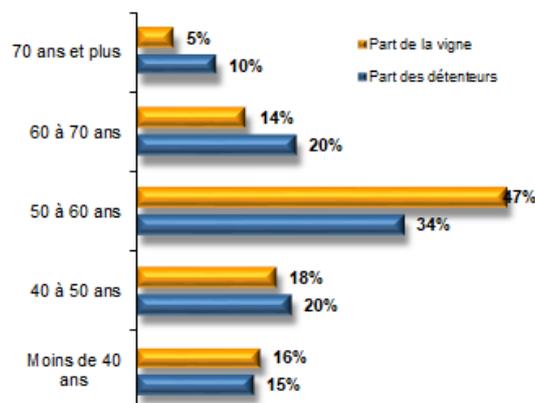
Répartition des exploitations et des surfaces en vignes selon la part de la vigne dans la SAU, en 2017



*Note de lecture* : pour 90 % des viticulteurs, la surface en vigne représente moins de 10 % de la SAU de l'exploitation. Ces derniers valorisent au total 56 % des surfaces viticoles départementales.

Source : Douanes - Casier Viticole Informatisé (CVI)- PAC

Répartition des exploitants et des surfaces en vignes par tranche d'âge du chef d'exploitation, en 2017



Source : Douanes - Casier Viticole Informatisé (CVI)

### 3 - La production

#### ► Avertissement

Les viticulteurs qui ne commercialisent pas leur récolte de raisins ou leur production de vins ne font pas de déclaration aux douanes, quelle que soit la superficie de vigne exploitée ou la quantité de vin produite. Même chose en cas d'absence totale de récolte ou de production sur une année.

En Corrèze, la part des surfaces des non déclarants (obtenue par différence entre les surfaces localisées au Casier Viticole Informatisé et les surfaces des déclarations de récolte) ne cesse de progresser, passant de 10 % des surfaces en 2012 à près de la moitié en 2017, année fortement impactée par le gel.

Les données de production étudiées ci-dessous ne reflètent que les résultats des « déclarants de récolte ».

#### Une production orientée vers le rouge

La production des vins de Corrèze demeure très orientée vers les vins rouges. La part de ces derniers, toutefois, diminue sur la période récente en raison du repli des vins sans indication géographique. Aujourd'hui, le rouge rassemble les deux tiers de la production contre près de 85 % il y a moins de dix ans. Le reste de la production se partage à parts quasi égales entre rosé et blanc.

En 2017, les surfaces viticoles conduites en mode biologique (certifiées ou en conversion), selon l'Agence Bio, s'élèvent à 23,5 ha. Implantées dans le vignoble IGP, elles représentent près du tiers des surfaces concernées. Un engouement qui se poursuit puisque sept viticulteurs devraient venir renforcer les effectifs en 2018, toujours en vignoble d'appellation (source : ORAB Nouvelle-Aquitaine).

#### « Une année bonne, et l'autre non... »

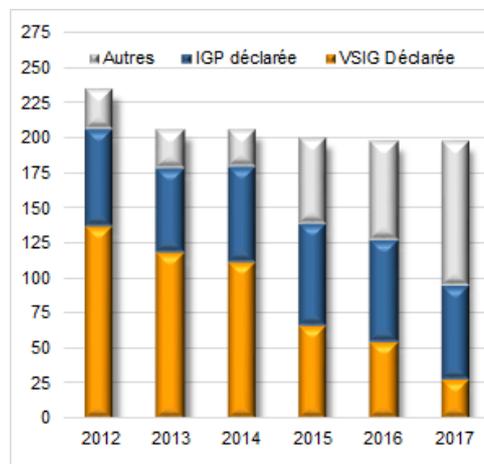
Sur la période 2010-2016, la production des vins de Corrèze destinés à la commercialisation (Cf. Avertissement) enregistre des variations très importantes, et une tendance globale à la baisse. Ainsi, les volumes produits par les déclarants de récolte passent de 5 000 hl en 2010 à près de 3 300 hl en 2016. Une chute portée par les vins sans indication géographique qui voient leurs volumes divisés par trois sur la période, perdant 2 000 hl au passage.

Côté IGP, les volumes produits, s'inscrivant dans une fourchette comprise entre 2 000 et 2 500 hl, calquent les aléas climatiques. La vendange fut perturbée en 2013, précoce en 2015, bonne en 2014 comme en 2016. Une situation variable selon les vignobles concernés, mais tel ne sera pas le cas en 2017.

En 2017, à la veille de l'obtention de l'AOC, le coup de gel des 27 et 28 avril porte un rude coup au vignoble corrézien. Les quantités récoltées dans les parcelles ayant produit sont faibles. La production est divisée par quatre pour les vignobles IGP, par deux pour celle des vins sans indication géographique. Au total, les volumes déclarés se replient de deux tiers.

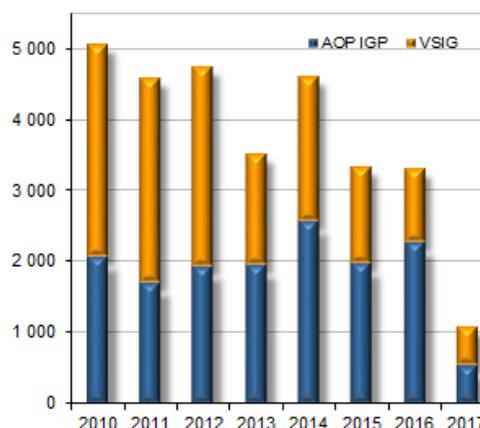
En 2018, les producteurs annoncent un millésime excellent en qualité mais aussi en quantité, retrouvant le niveau de 2016, même si une partie du vignoble a souffert d'épisodes de grêle en juillet.

Surfaces avec ou sans déclaration de récolte de 2012 à 2017, en ha



Sources : Douanes - CVI et déclarations de récolte

Récolte : volumes déclarés de 2010 à 2017, en hl



Source : Douanes - Déclarations de récolte

## 4 - La commercialisation

### Baisse des sorties de chais

Concernant la première mise en marché, entre les campagnes 2012-2013 et 2017-2018, les volumes sortis des chais corréziens diminuent fortement, divisés par deux sur la période. Cette baisse est à mettre prioritairement au passif des vins sans indication géographique, en lien avec la chute des surfaces déclarées et les faibles rendements affectés par les événements climatiques.

Côté IGP, si les conditions climatiques ont également affecté le vignoble, leur impact au niveau de la commercialisation a pu être atténué sous l'effet d'un déstockage important lors de la première moitié de la décennie. Constitués pour les trois quarts de vins rouges, les stocks de vins IGP s'élevaient à près de 4 500 hl en 2011 pour s'établir à moins de 3 000 hl lors de la campagne 2014-2015, dont les deux tiers de vins rouges. Depuis, si les stocks demeurent stables, les sorties de chais affichent des niveaux plus faibles avec 1 500 hl en moyenne au cours des deux dernières campagnes.

### Les viticulteurs corréziens privilégient les circuits courts et de proximité

En Corrèze, deux structures de vinification collective tiennent une place prépondérante. Elles regroupent les trois quarts des surfaces et les deux tiers des déclarants de récolte IGP. Avec une vingtaine d'adhérents, elles vinifient 73 % des volumes commercialisables, soit une production avoisinant les 300 000 bouteilles selon les années. Elles réalisent les trois quarts de la commercialisation des vins IGP du département.

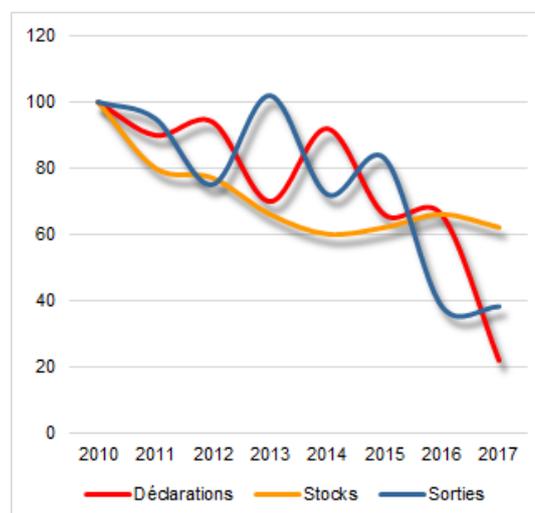
La cave de Branceilles, 8 adhérents pour une trentaine d'hectares, située à l'extrême sud de la Corrèze, commercialise selon les années entre 125 000 et 150 000 bouteilles (rouge et rosé). La commercialisation s'effectue majoritairement en vente directe. Le quart de la commercialisation s'oriente vers la grande distribution.

La SCA Coteaux de la Vézère (10 viticulteurs pour 22 hectares), créée en 2003 et orientée vers le blanc, commercialise près de 60 000 cols, principalement en circuits de proximité.

Concernant les chais particuliers, la commercialisation s'effectue presque exclusivement en bouteilles. Neuf fois sur dix, les vinificateurs de Corrèze privilégient la vente directe, le reste s'oriente vers des magasins traditionnels.

### Évolution des volumes de récolte, de stocks et de sorties de chais de 2010 à 2017

Base 100 en 2010



Source : DGDDI

## 5 - Les principaux intervenants de la filière

■ **FÉDÉRATION DES VINS DE LA CORRÈZE** - Chambre d'agriculture, Antenne du Pays de Brive - rue Jules Bouchet - 19100 Brive-la-Gaillarde

Créée en 2010, la Fédération des vins de Corrèze est chargée du respect du cahier des charges de l'AOP Corrèze et de l'IGP du Pays de Brive dans les vignobles, à travers son organisme de contrôle et de gestion.

■ **SYNDICAT VITICOLE VIN PAILLÉ CORRÈZE** - Mairie - 19120 Queyssac-les-vignes

Créé en 1997, le syndicat a pour mission de défendre et de promouvoir le vin paillé de la Corrèze.

■ **SCA CAVE VITICOLE DE BRANCEILLES** - Le Bourg - 19500 Branceilles

■ **SCA COTEAUX DE LA VÈZÈRE** - La Jugie - lieu-dit Le Saillant - 19240 Allasac - [www.coteaux-vezere.fr](http://www.coteaux-vezere.fr)

■ **CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CORRÈZE** : Avenue du Docteur Albert Schweitzer - Puy Pinçon - 19001 Tulle Cedex - <https://correze.chambre-agriculture.fr/filieres-et-innovation/productions-vegetales/viticulture>

■ Les Vins de Corrèze ont intégré le bassin Bordeaux-Aquitaine suite au décret du 7 octobre 2016.

## 6 - L'emploi dans la filière vitivinicole

En 2015, la filière vitivinicole corrézienne rassemble 278 emplois, dont 200 équivalents temps plein (ETP) salariés permanents, au travers de 67 établissements.

### Une structure de filière qui se démarque du reste de la viticulture régionale

Si les **activités agricoles** demeurent le socle de la filière (Cf. encadré Périmètre de la filière vitivinicole), réunissant 55 % des établissements, elles ne regroupent que 16 % de l'emploi total et 3 % du salariat de la filière du département. Compte tenu de leur taille, les exploitations viticoles n'emploient pas ou très peu de salariés permanents. Le chef d'exploitation (non salarié la plupart du temps) fournit la majeure partie du travail nécessaire à la conduite de la vigne et/ou de la vinification.

En 2015, les **activités industrielles** de la filière vitivinicole rassemblent plus d'une centaine d'emplois salariés. Contrairement aux autres bassins de production viticole néo-aquitains, le secteur de la vinification pèse peu (4 %), tout comme celui de l'entretien et de la réparation de matériels viticoles. Principalement implanté dans la zone d'emploi de Brive-la-Gaillarde, le secteur de la tonnellerie - foudrerie regroupe 85 % de l'emploi industriel. À l'origine, la présence du châtaignier comme matière première et de la Dordogne comme moyen de transport permettait d'alimenter en merrains la tonnellerie girondine. Aujourd'hui, plus orientées vers le chêne, ces entreprises familiales ou adossées à de grands groupes du secteur du bois, exportent la majeure partie de leur production (tonneaux, foudres, barriques). Ce secteur à forte valeur ajoutée bénéficie depuis peu de parcours territorialisés d'apprentissage.

Les **activités tertiaires** concentrent près de la moitié de l'emploi (128 ETP) et sont dominées par le commerce intra-filière. Cette activité va au-delà de la commercialisation de la seule production viticole locale. Une tradition en Corrèze où, depuis le milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, pionniers du négoce, des Meymacois (« Meymac-près-Bordeaux ») se rendaient dans le nord de la France et en Belgique pour vendre du vin de la région.

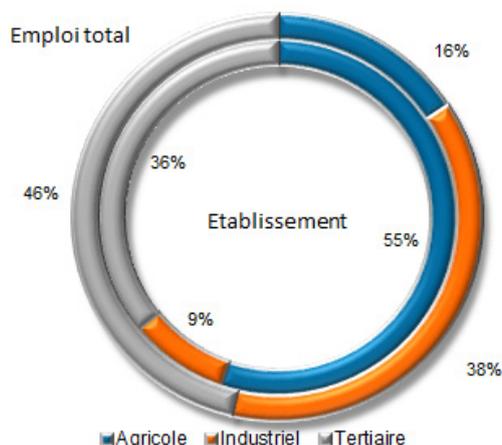
Parmi les 67 établissements recensés, la quasi-totalité du salariat se concentre au sein des activités industrielles et commerciales. Au sein de ces dernières, plus de neuf établissements sur dix emploient moins de 10 salariés, rassemblant au total moins du tiers du salariat. Côté tonnellerie et foudrerie, la totalité des salariés sont employés dans des unités de taille intermédiaires (de 10 à 49 salariés). Côté commerce, ils se partagent à parts quasi égales entre établissements de taille intermédiaire et petites entreprises employant moins de 10 salariés.

Dans l'ensemble de la filière, 43 % des salariés sont des ouvriers, 20 % sont des employés, et 37 % sont des professions intermédiaires et cadres.

### Un revenu dans la moyenne départementale

Dans la filière vitivinicole de Corrèze, de l'amont à l'aval, le revenu salarié annuel moyen s'établit en 2015 à 30 000 €, contre 29 000 € dans le reste de l'économie départementale, un écart résultant d'un poids plus important des cadres et professions intermédiaires.

Répartition des établissements et de l'emploi total selon le type d'activité, en 2015



► Note de lecture : L'activité agricole rassemble 55 % des établissements et 16 % de l'emploi total.

Sources : Insee - DRAAF

### Périmètre de la filière vitivinicole

La notion de filière vitivinicole retenue désigne l'ensemble des activités complémentaires qui, d'amont en aval, concourent à la valorisation d'un produit fini, à savoir la production de vins, d'eaux-de-vie et de liqueurs.

L'activité agricole comprend la culture et l'exploitation de la vigne, les activités de soutien agricole (pépiniéristes, prestataires de services) et les industries d'intrants agricoles. Les segments industriels rassemblent la transformation du vin et les établissements en lien avec le matériel, machines et composants (bouchons, étiquettes et bouteilles, etc.). Les segments tertiaires regroupent le commerce intra-filière (commerce de gros, négociants, courtiers), les services logistiques et les organismes professionnels.

## CHIFFRES CLÉS

Déclarants de récolte	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre	700	650	622	344	239	166
Surface déclarée (ha)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ensemble	205	178	179	138	127	94
<i>dont AOP, IGP</i>	69	61	68	73	73	67
<i>dont VSIG</i>	136	117	111	65	54	27
Production par catégorie (hl)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Production totale	4 749	3 530	4 625	3 335	3 323	1 091
<i>dont AOP, IGP</i>	1 918	1 951	2 576	1 970	2 279	537
<i>dont VSIG</i>	2 831	1 579	2 049	1 365	1 045	555
Production par couleur (hl)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Blanc	414	339	641	488	692	71
Rouge	3 952	2 444	3 361	2 375	2 216	756
Rosé	384	748	623	472	416	264
Production totale	4 749	3 530	4 625	3 335	3 323	1 091
Sorties de chais (campagne) (hl)	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
IGP	2 938	3 228	1 809	2 429	1 542	1 481
VSIG	87	1 038	1 064	886	0	22
Ensemble	3 025	4 266	2 873	3 315	1 542	1 503
Stocks début de campagne (hl)	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Volume	3 577	2 988	2 663	2 824	3 199	2 806

Source : Douanes

## Pour en savoir plus :

## Les données « Douanes »

- Surface : <http://www.douane.gouv.fr/datadouane/c937-superficies-plantees-en-vigne>
- Production : <http://www.douane.gouv.fr/datadouane/c936-production-de-vins>
- Sortie de chais : <http://www.douane.gouv.fr/datadouane/c942-mises-a-la-consommation-de-vins>
- Stocks : <http://www.douane.gouv.fr/datadouane/c935-stocks-de-vins>

## Les données « INAO »

- Cahier des charges de l'appellation d'origine contrôlée «Corrèze»  
<https://www.inao.gouv.fr/Espace-presse/Reconnaissance-des-vins-d-AOC-Correze>
- Cahier des charges de l'IGP « Pays de Brive »  
<https://www.inao.gouv.fr/produit/14113>



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

**Agreste** ©AGRESTE  
2019

Cette fiche est disponible sur le site internet de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine :  
[www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr)

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex

Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49

Courriel : [contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)

Rédacteur : Jacky BONOTAUX